

DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0841

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s):

Objet: Cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035 - Axes directeurs

Service: Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur : Madame Anne Grosperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents: M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés: M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charmot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Zdorovtzoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Godinot (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0841

Commission principale: proximité, environnement et agriculture

Commune(s):

Objet: Cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035 - Axes directeurs

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon est l'autorité organisatrice du service public d'eau potable et pilote la stratégie à long terme de l'alimentation en eau potable de son territoire.

Dans ce cadre, elle dispose actuellement de 2 documents stratégiques :

- le schéma général d'alimentation en eau potable 2005-2020, arrivé à expiration,
- le document cadre de la politique publique de l'eau potable 2012 qui a permis l'encadrement du contrat de délégation de service public (DSP) actuel.

Dans l'objectif de la révision de ces documents cadres, la Métropole s'est engagée, dès 2017, dans un travail technique et politique s'appuyant sur une assistance à maîtrise d'ouvrage, des études structurantes et un bilan du contrat de DSP. Ce travail s'est inscrit dans un pilotage politique fort finalisé en 2021.

L'ambition politique de cette stratégie à long terme est affirmée dans 9 piliers :

- assurer la continuité et la qualité de service dans la durée,
- assurer la maîtrise technique publique à long terme du service public de l'eau potable et renforcer la capacité d'investissement,
- garantir le droit fondamental d'accès à une eau potable de qualité pour toutes et tous et rendre effectif le droit à l'eau.
- ouvrir la gestion du service public de l'eau à la participation des citoyens dans le but de son appropriation et de son amélioration dans l'intérêt général,
- sécuriser le système de production et de distribution,
- anticiper la vulnérabilité de la ressource et penser son évolution à long terme pour faire face au défi climatique et aux situations de crises,
- prévenir les pollutions industrielles, domestiques et agricoles,
- répartir et gérer l'allocation du bien commun pour prévenir les conflits d'usages et les tensions autour de la ressource.
- organiser la cohérence de la gestion du service public de l'eau potable avec l'ensemble des politiques du grand cycle de l'eau.

Cette ambition se traduit dans le nouveau cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035 qui repose sur 6 axes directeurs :

- agir pour la préservation des ressources en eau potable (axe A),
- sécuriser le système d'alimentation en eau potable à long terme et face aux crises (axe B),
- rapprocher le service de ses usagers (axe C),

- gérer le patrimoine de façon performante et durable (axe D),
- rechercher l'amélioration continue des performances du service (axe E),
- renforcer la cohérence des politiques publiques liées à l'eau potable (axe F).

L'objet de la présente délibération est d'approuver ce nouveau cadre stratégique à horizon 2035 qui permettra de rendre lisible la trajectoire du service public de l'eau potable et ses conditions de réussite, tout en accompagnant la mise en régie publique prévue pour le 1^{er} janvier 2023.

II - Les 6 axes directeurs

1° - Agir pour la préservation de ressources en eau potable (axe A)

Le service public d'eau potable de la Métropole sera un acteur majeur de la préservation des ressources en eau potable, que ce soit d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Il mettra en place et soutiendra les dispositifs de gestion quantitative des ressources mobilisées ainsi que les démarches de régulation de l'occupation du sol telles que la révision des déclarations d'utilité publique anciennes et l'action foncière.

Les politiques préventives de réduction des pollutions agricoles, industrielles et domestiques seront affirmées. Le service cherchera également à contenir ses prélèvements dans le milieu, eu égard à la raréfaction de la ressource en eau à venir.

Enfin, il accompagnera et favorisera les gouvernances de gestion des ressources en eau potable de son territoire.

2° - Sécuriser le système d'alimentation en eau potable à long terme et faire face aux crises (axe B)

L'enjeu de sécurisation de l'approvisionnement et de la distribution en eau potable est et sera un enjeu majeur à l'horizon 2035 : service d'importance vitale confronté à des évolutions complexes et parfois contradictoires, le service public d'eau potable devra, à la fois, se doter des moyens d'anticiper les crises et les évolutions à long terme mais aussi des moyens de définir, mettre en œuvre et planifier les réponses adéquates.

Évolution des ressources en eau, nouvelles attentes des usagers, vieillissement des infrastructures, modification des villes et nouvelles normes sanitaires sont autant de raisons qui nécessiteront une évolution du système d'alimentation.

En particulier, la sécurisation de l'approvisionnement en eau en quantité et qualité adéquates sera, dans ce contexte, un enjeu structurant des 15 prochaines années. Une diversification sera recherchée.

3° - Rapprocher le service de ses usagers (axe C)

Le service public d'eau potable poursuivra ses efforts pour développer une relation de confiance et de proximité avec les usagers, les citoyens et les acteurs de la gouvernance du service et de la préservation des ressources en eau.

La communication et la sensibilisation seront des leviers importants. Ils s'accompagneront aussi d'une implication accrue de ces acteurs à la gouvernance par la mise en place d'instances renouvelées.

Enfin, la tarification devra être maîtrisée dans un double objectif d'anticiper et planifier les lourds investissements à venir tout en garantissant un tarif qui soit économiquement, environnementalement et socialement équitable.

4° - Gérer le patrimoine de façon permanente et durable (axe D)

Fort de ces acquis, l'ambition est de maintenir, dans la durée, les objectifs de connaissance du patrimoine et de viser des taux de renouvellement plus élevé : 1 % des canalisations et 2 % des branchements afin de permettre l'anticipation du vieillissement de ces ouvrages.

Une coordination optimisée avec les autres acteurs du territoire sera également recherchée dans l'objectif de minimiser l'impact sur la ville et de planifier les travaux nécessaires.

5° - Rechercher l'amélioration continue des performances du service (axe E)

Le service public d'eau potable est un service public, industriel et commercial mais qui doit également répondre à des enjeux sociaux et sociétaux d'ampleur.

D'importance vitale, gérant un patrimoine conséquent, disposant de ressources humaines et financières, s'insérant dans un contexte de renouvellement urbain permanent, le service devra se doter de moyens de pilotage de sa performance tout en l'inscrivant dans une démarche de durabilité et de cohérence.

En particulier, 2 approches devront être développées pour le service : il devra s'inscrire pleinement dans la transition énergétique et environnementale et ainsi mettre en place des outils, méthodes et démarches dédiés tout en recherchant l'implication de ses agents dans la définition et l'atteinte de ses objectifs.

6° - Renforcer la cohérence des politiques publiques liées à l'eau potable (axe F)

Le service public de l'eau potable devra intervenir, de manière coordonnée, avec les acteurs des politiques connexes afin de construire des coopérations et interactions conjointes et intégrées. Il devra également être un acteur majeur dans la résolution des situations porteuses de contradictions comme la préservation des ressources et l'aménagement du territoire, le partage des ressources ou encore la coordination des travaux sur voirie.

Six orientations découlent de ces principes :

- favoriser la gestion intégrée du cycle de l'eau, à l'échelle de la Métropole et des masses d'eau,
- améliorer l'articulation des réponses aux enjeux de l'eau potable et du développement urbain,
- inscrire le service d'eau potable dans la perspective d'une transition énergétique et environnementale,
- contribuer à l'objectif d'un accès à l'eau potable pour tous,
- renforcer l'ancrage du service d'eau potable dans les territoires métropolitains,
- répondre aux enjeux de la défense extérieure contre l'incendie.

III - Un contrat d'objectifs et de moyens avec la régie

La Métropole établira, en concertation avec la régie, un contrat d'objectifs sur la base du cadre stratégique 2021-2035, pour une durée de 6 ans.

Ce contrat sera réévalué régulièrement afin de garantir l'atteinte collective de cibles et objectifs. Ce travail d'évaluation permettra, le cas échéant, de réorienter les actions et trajectoires prises par la Métropole et la régie ;

Vu l'avis du comité technique du 23 novembre 2021 ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 2 décembre 2021 ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Ouï l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

"Dans le **DELIBERE**, il convient de lire :

"Approuve le cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035, joint au dossier, et le principe de sa mise en oeuvre dans le cadre d'un contrat d'objectifs avec la régie."

au lieu de :

"Approuve le cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035 et le principe de sa mise en oeuvre dans le cadre d'un contrat d'objectifs avec la régie.";

DELIBERE

Approuve:

a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,

b) - le cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035, joint au dossier, et le principe de sa mise en œuvre dans le cadre d'un contrat d'objectifs avec la régie.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-271007-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021